

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 14
Excusés	: 02
Absents	: 04
Représentés	: 03

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

OBJET : Autorisation de signature des contrats relatifs aux ateliers financés par la Caisse des Écoles 2025/2026

Sur convocation adressée le 24 mars 2025 le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 1^{er} avril 2025, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (14) Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Monsieur Roger GIBERT, Madame Sonia HADDAR, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Anne NYS, Madame Isabelle PAILLARD, Madame Sandrine SAILET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE, Monsieur Jean-Yves VERZEELE.

EXCUSÉS : (2) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Charlotte BAELDE.

ABSENTS : (4) Madame Patricia BADIAS, Madame Anne DUTHU, Madame Amina SAMBOU-HONORE, Monsieur Maxime VETILLARD.

REPRESENTÉS : (3) Monsieur Antoine BOUCHEZ donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Anne-Laure CROCHAT donne pouvoir à Madame Anne NYS, Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Vice - Présidente a ouvert la séance à 18h40.

Adoption à l'unanimité

**CAISSE DES ECOLES
ATELIERS 2025/2026**

Chaque année, la Caisse des écoles propose des ateliers culturels et des prestations de services aux jeunes montrougiens scolarisés dans les écoles de Montrouge et dans les accueils de loisirs. Ces actions font l'objet d'ouvertures de crédits au budget en cours.

Lors du Conseil d'Administration du 14 septembre 2021, les administrateurs ont décidé de remplacer les ateliers culturels par un appel à projet destiné aux enseignants et enseignantes des écoles primaires publiques de Montrouge. Il s'agit de valoriser les initiatives des enseignantes et enseignants en faveur des Actions Culturelles, du Bien Manger et de l'Éducation Numérique et de diversifier et d'enrichir les ateliers thématiques sur proposition de projets innovants et dûment motivés.

Un montant de **74 387,00 €** était alloué aux **ateliers pour l'année scolaire 2024/2025**, en raison de l'excédent 2023 reporté.

Pour l'année 2023-2024, 22 projets ont été présentés par les écoles : 12 par les écoles élémentaires et 10 par les écoles maternelles. Une école maternelle n'a pas présenté de projet. Tous les projets ont été validés par le Conseil d'administration. 21 projets ont été concrétisés permettant à la Caisse des écoles d'accompagner 87 classes et 2 082 élèves dans les domaines artistiques, culturels, le sport, l'inclusion et le handicap. Pour l'ensemble de ces projets, le budget s'élève à **23 206,00 €** (22 925,35 € sur le budget 2024).

En 2024-2025, 21 projets ont été proposés par les enseignants : 10 concernent les écoles élémentaires, et 11, les écoles maternelles. Une école maternelle n'a pas présenté de projet.

20 projets ont été validés qui permettront à la Caisse des écoles d'accompagner 94 classes et 2 275 élèves dans les domaines culturels, la biodiversité, l'éducation civique et morale et le numérique. Tous les projets sont en cours d'exécution. Pour l'ensemble de ces projets le **budget 2025 s'élève à 31 728,00 €.**

Au regard des projets à venir cette année et pour la rentrée 2025-2026, et en raison de l'excédent reporté sur l'exercice 2025, il paraît opportun de pérenniser ce dispositif et les ateliers décidés en Conseil d'administration.

Pour 2025, le montant estimé pour l'ensemble de ces actions s'élève à 84 783 €.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser le Président à signer les contrats pour les ateliers et/ou actions retenues par la Caisse des Écoles pour l'année 2025/2026, dans la limite des crédits inscrits au budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le rapport présenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les textes spécifiques régissant les Caisses des Ecoles, spécialement les lois des 10 avril 1967, 28 mars 1882 et le 30 octobre 1886 modifiées, et les mesures réglementaires subséquentes,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles de Montrouge en vigueur,

Vu le Budget de la Caisse des Ecoles,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** les ateliers et actions financés par la Caisse des Écoles en faveur des élèves montrougiens des écoles primaires publiques pour l'année 2025/2026,

Article 2 : **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget,

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer les contrats correspondant à chaque atelier,

Article 4 : **HABILITE**, d'une façon générale, Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

Fait et délibéré à la date du 1^{er} avril 2025

Ont signé les Membres présents



Le Président

Etienne LENGEREAU

Le présent acte a été reçu
en préfecture le .18/04/2025.

Publié le